



Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Sainte-
Sophie

PROJET DE CITOYEN

6212-03-122

Mémoire BAPE LET St-Sophie

PAR

PHILIPPE MORAIS

MATRICULE : 1587429

TRAVAIL PRÉSENTÉ AU BAPE

06 Février 2020

Table des matières

Description et contexte.....	3
Prise de position	3
Position pour	3
Position contre.....	4
Discussion sur les impacts et recommandation.....	5
Bibliographie	5

Description et contexte

Le lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie a fait la demande d'agrandissement puisqu'ils vont atteindre la capacité maximale du site actuel vers la fin de 2022. Une première demande en 2007 a été effectuée pour une augmentation de la capacité de 31 millions de tonnes pour leur permettre d'opérer de 2010 à 2035. Suite à cette demande le LET de Sainte-Sophie a reçu deux certificats d'autorisation, soit en 2009 et en 2016 de 6 millions de tonnes chacune. Ainsi de 2010 à 2022 le LET enfouie environ un million de tonnes par année. (Décret 829-2009) et (Décret 809-2016). Ainsi, pour continuer leur opération ils ont besoin d'un nouveau certificat d'autorisation pour 2022. Selon leur calcul il pourrait opérer jusqu'en 2040 avec les 18.6 millions de tonnes disponibles. La question qui se pose est par rapport à la pertinence et la nécessité de l'agrandissement du LET. Tout d'abord, l'utilité de l'agrandissement va être évalué puis les contres seront présentés. Finalement, une recommandation sera présentée suite au deux positions présentées.

Prise de position

Position pour

Le promoteur présente le projet comme étant une nécessité pour le Québec et une façon responsable de gérer les déchets. L'étude d'impact demandé par le ministère a été acceptée par divers experts avec quelques questions qui ont été répondu. De plus, Waste Management a l'espace déjà disponible et les certifications nécessaires d'utiliser les terres pour l'enfouissement. De plus, les infrastructures pour gérer le lixiviat et le biogaz généré sont déjà présentes pour les autres parties du site, il ne semble pas avoir de problème généré par la méthode appliquée à Sainte-Sophie.

L'argument principal est la nécessité. Si le site de Sainte-Sophie n'est pas renouvelé, il faudra enfouir la matière ailleurs, donc pour l'instant il y a un besoin d'enfouissement. Selon Waste Management « Par ailleurs, les projections de quantités de matières résiduelles à éliminer dans le marché principal desservi par le LET de Sainte-Sophie démontrent que, même en considérant toutes les mesures de mise en valeur prévues par les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur sur ces territoires et les projets d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles organiques qui y sont planifiés, la capacité d'élimination actuellement autorisée sur ces territoires sera largement dépassée par les besoins d'élimination, et ce, dès 2022. » ([PR1 - WM QUÉBEC INC. Avis de projet, mars 2017, 17 pages.](#))

Position contre

Cette section présente des arguments en défaveur du projet d'agrandissement du LET. Premièrement il y a déjà eu dans le passé des plaintes et des infractions par rapport au site de Sainte-Sophie. En effet, il y a eu une fuite de lixiviat par le passé ce qui démontre que malgré les précautions mise en place par Waste Management, il existe toujours des risques à l'environnement. De plus, il y a un impact sur le cours d'eau dans lequel est rejeté le lixiviat traité. En effet dans la transcription des audiences public du 14 janvier 2020, Mme FRANCINE CHARETTE parle de son inquiétude et à monsieur Desjardins de AECOM qui a participé aux études environnementales confirme qu'il y a augmentation de certain paramètre « principalement les nitrates, de mémoire, le nickel, et les chlorures ». Par contre le site respecte les normes de rejet.

Le site a également un impact important sur les voisins, Waste Management prévois acheter la propriété d'un résident pour lui éviter des impacts trop importants.

Finalement il y a un aspect aussi global de la vision de la matière. Durant la séance tenue le 15 janvier 2020 à 13h30, MARC-OLIVIER NEVEU parle de la valorisation de la ressource par le recyclage et la réutilisation qui devrait être privilégier. Le gouvernement a déjà une politique et des objectifs pour augmenter la récupération mais encore 50 % des matières utilisé ont été enfouies selon le bilan de l'élimination de recycle Québec. De plus, la majorité de ce qui se trouves dans les ordures ménagères est valorisable, en 2010, Recycle Québec considérait que seulement 3 % des ordures ménagères était des déchets ultimes c'est-à-dire qu'ils sont entièrement irrécupérables. Donc, des 5 millions tonnes enfouis par années seulement 0.15 millions de tonnes pourrait être enfouie. Sachant cela, le gouvernement qui veut contribuer à l'environnement n'as pas le choix de revoir ses priorités. Le documentaire Québécois la poubelle province vas dans le même sens. Il dit que le Québec est un des pires endroits nord-américains pour la valorisation des déchets et que près de 90 % des déchets enfouies sont valorisable / recyclable ou compostable. Cela est dû un manque d'action de la part du gouvernement.

De plus il semble que l'enfouissement est un marché très lucratif, chaque dépotoir devrait fournir 1 milliard de dollars pour son opération dans sa vie utile alors ce sont de très gros marché lucratif au point où aucune demande d'agrandissement a été refusé malgré les recommandations du BAPE.

Étrangement au Québec il y a de bon exemple de bon gestionnaire comme par exemple Gaudreau à Victoriaville et cascade qui utilise beaucoup de papier recycler et pourrait prendre 100% des fibre québécoise.

Discussion sur les impacts et recommandation

En résumé, le décret va sûrement être accordé peut importe les arguments apportés, mais je crois que le gouvernement a une opportunité de mettre des conditions soit de chargé plus cher l'enfouissement ou demandé de faire un centre de tri en amont du dépotoir pour y retirer ce que nous voulons récupérer. Toutefois, je pense que la meilleure approche est de mettre les efforts à la source du problème. Il faudrait donc privilégier taxer l'enfouissement et financé une collecte séparée des matières soit par la consigne ou par l'ajout de collecte à domicile. Il est également possible de s'inspiré de modèle comme la Nouvelle Écosse qui en 1998 a interdit l'enfouissement de matière recyclable. En 2014, Nouvelle Écosse envoyait la moitié de matière au dépotoir que le Québec. Donc, si on fessait ça on pourrait doubler la vie utile des dépotoirs. Selon la EPA tous les dépotoirs finiront avec des fuites éventuellement. Pour la matière organique, la ville de st-hyacinthe effectue de la biométhanisation et Victoriaville fait du compostage. Il y a donc des alternatives viables à l'enfouissement et le concept de l'enfouissement devrait rester le dernier recours et non la manière principale d'élimination des déchets.

Considérant que le besoin actuel d'enfouissement est important, je crois que le mieux serait d'accorder le décret et de se donner du temps supplémentaire, 5 ans par exemple et bannir l'enfouissement de matière recyclable et compostable en finançant par une taxe a l'enfouissement.

Bibliographie

Décret 829-2009

Décret 809-2016, 14 septembre 2016

[PR1 - WM QUÉBEC INC. Avis de projet, mars 2017, 17 pages.](#)

Transcription des audiences publics

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-agrandissement-lieu-enfouissement-technique-sainte-sophie/documentation/?category=S%C3%A9ances#filtres-recherche>

Documentaire *la poubelle province*.